

# LES BRÈVES DU CCAS

N°16

MAI 2026



## ÉDITO DE MONSIEUR LE MAIRE, PRÉSIDENT DU CCAS

Chères Gabiniennes, chers Gabinien(ne)s,

Le retour du printemps marque toujours un moment attendu, celui où les occasions de se retrouver se multiplient sous la douceur des premiers rayons de soleil.

À Gagny, ce mois de mai s'annonce particulièrement riche en événements conviviaux, avec une programmation placée sous le signe de la Nature. Vous pourrez ainsi profiter de nombreuses animations à la médiathèque et flâner dans nos parcs pour admirer le fleurissement proposé par le service des espaces verts.

Ce mois est également celui du souvenir et de la transmission. Nous nous souviendrons de la Victoire de 1945 le 8 mai, et rendrons hommage aux victimes de l'esclavage colonial lors d'une commémoration qui se tiendra le 23 mai, à 11h place Foch. Deux moments importants qui contribuent année après année à faire vivre notre devoir de mémoire.

Enfin, la municipalité est heureuse de proposer, une fois encore, sa traditionnelle « sortie de printemps ». Cet événement dédié à nos aînés, sera l'occasion de partir à la découverte du Château d'Écouen et de profiter d'un déjeuner et d'une après-midi dansante dans un domaine époustoufflant au cœur de la nature oisienne. À cette occasion vous pourrez également rencontrer et échanger avec l'ensemble des membres de notre nouvelle équipe municipale.

Mon équipe et moi avons hâte de vous retrouver toutes et tous à l'occasion de ces nombreux événements.

Je vous souhaite également un très beau mois de mai.

Le Président du CCAS,  
Maire de Gagny  
Rolin Cranoly

## *Les rendez-vous de mai*

Le mois de mai invite à ralentir, à profiter des plaisirs simples et à se préparer aux grandes vacances. C'est aussi une période propice aux projets, à la motivation retrouvée et à une certaine légèreté dans le quotidien. La nature atteint une forme d'équilibre parfait : les températures sont douces, les journées s'allongent et les paysages se parent de couleurs éclatantes. Mai est aussi riche en traditions et événements : la **vente du muguet le 1<sup>er</sup> mai**, symbole de bonheur et de chance ; les festivals de musique et de cinéma qui commencent à fleurir un peu partout. Dans le cadre de la **Fête de la Nature**, une exposition originale et poétique invite petits et grands à porter un nouveau regard sur les habitants discrets de nos jardins : « **Petites Bêtes du Jardin** », dès le 1<sup>er</sup> mai à la Médiathèque Georges Perec. Une autre exposition engagée y est aussi organisée dès le 5 mai, « **Victor Schœlcher : vie et mort d'une statue** », à l'occasion de la commémoration de l'abolition de l'esclavage. Cet événement propose une réflexion à la fois historique, artistique et citoyenne sur la mémoire de l'esclavage et ses représentations dans l'espace public. La **sortie de Printemps dédiée aux seniors** est organisée les 19 et 20 mai, placée sous le signe de la détente, de la découverte et du partage (informations et inscription auprès du service Fêtes et Cérémonies). Culture et convivialité se rencontrent au mois de mai à Gagny.

Pour toute information sur les activités du CCAS, contacter le 01 56 49 23 40.

## *Le compte personnel de formation*

Le compte personnel de formation (CPF) permet à toute personne active d'acquérir des droits pour financer des formations tout au long de sa vie professionnelle. Ces droits restent attachés à la personne, même en cas de changement d'employeur ou de période de chômage. Salariés du secteur privé : les droits sont crédités en euros (500 € par an, dans la limite de 5 000 €). Agents publics : les droits sont généralement comptabilisés en heures de formation (par exemple jusqu'à 150 heures, voire 400 heures pour certains agents).

Depuis mai 2024, les salariés du privé doivent payer une participation forfaitaire pour utiliser leur CPF (103,20 € en 2026). Les agents publics ne sont pas concernés par ce reste à charge. Les formations peuvent être choisies directement sur la plateforme officielle **Mon compte formation**, qui permet de consulter son solde et de s'inscrire à une formation éligible.

## *Les repas à 1€ dans les restaurants universitaires*



Afin de lutter contre la précarité étudiante, la loi de finances pour 2026 instaure pour tous les étudiants le repas (entrée, plat et dessert) à 1€ dans les restaurants universitaires (restos U gérés par le CROUS). Cette mesure est mise en place à partir du 1<sup>er</sup> mai 2026. Pour bénéficier du repas à 1€, les étudiantes et étudiants doivent être inscrits dans l'enseignement supérieur et présenter leur carte d'étudiant dans les restos U.

## *La taxe sur les petits colis*

La loi de finances pour 2026 a créé une **taxe sur les petits colis**, appliquée depuis le 1<sup>er</sup> mars 2026. Elle concerne les achats effectués sur des sites internet étrangers (hors Union Européenne).

La taxe s'applique si les **deux conditions** suivantes sont réunies :

- valeur du colis inférieure à 150 € ;
- expédition depuis un pays hors Union européenne (exemple : Chine).

Le montant de la taxe est de **2 € par « article »** (catégorie de produit) ; il ne s'agit pas d'une taxe par colis, mais par type d'article (pour exemple, 1 tee-shirt = taxe 2 €, 1 pantalon et 1 chemise = taxe 4 €).

Ce sont les vendeurs ou les plateformes qui paient la taxe, mais elle peut être intégrée dans le prix ou répercutée sur le consommateur.



## *CAF : l'aide de 1 042 € est une fausse information*

La Caisse d'allocations familiales (CAF) ne versera pas une nouvelle aide exceptionnelle de 1 042 € ; il s'agit d'une fausse information.

En réalité, ce chiffre correspond au montant maximum mensuel de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) après revalorisation. Ce n'est donc pas une nouvelle aide mais un plafond déjà existant, versé uniquement aux personnes qui remplissent les conditions.

Comme chaque année, les prestations de la CAF sont simplement revalorisées légèrement avec l'inflation, sans versement exceptionnel.

Pour 2026, la majorité des aides de la CAF augmentent de 0,9 % (contre 1,7 % en 2025).

Les principales aides concernées sont :

- RSA : environ 652 € par mois pour une personne seule, 978 € avec un enfant, 1 174 € avec deux enfants ;
- Prime d'activité : en moyenne 50 € par mois selon les situations ;
- AAH : montant maximum de 1 041 € par mois ;
- Allocations familiales : maximum 152 € pour deux enfants, maximum 347 € pour trois enfants.

Les autres aides concernées sont l'Allocation Logement (AL – APL), l'Allocations de Rentrée Scolaire (ARS), l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) et l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS).

**Le bon réflexe :** vérifier les informations directement sur le site officiel de la CAF.

## Les directives anticipées : faire connaître ses volontés

Les directives anticipées permettent à toute personne majeure d'exprimer à l'avance ses souhaits concernant sa fin de vie, au cas où elle ne serait plus en mesure de s'exprimer.

Contrairement aux idées reçues, elles ne sont pas réservées aux personnes âgées : chacun peut les rédiger, quel que soit son âge ou son état de santé.

Encadrées par la loi, notamment la loi **Claeys-Leonetti**, les directives anticipées permettent de préciser ses choix concernant les soins médicaux : poursuite ou arrêt des traitements, recours à la réanimation, ou encore souhait d'une sédation profonde et continue.

Prenant la forme d'un document écrit, daté et signé, elles sont valables **sans limite de durée** et peuvent être **modifiées à tout moment**.

Les directives anticipées s'imposent au médecin, sauf situations exceptionnelles. Elles constituent un repère essentiel pour les équipes médicales et un soutien pour les proches, souvent confrontés à des décisions difficiles. Il est recommandé de les conserver dans un lieu accessible et d'en **informer son médecin ou une personne de confiance**.

Informations auprès du CCAS.

## Le mandat de protection future : anticiper sa protection

Le **mandat de protection future** permet à toute personne majeure d'organiser à l'avance sa protection, pour le jour où elle ne pourrait plus gérer seule ses affaires. Chacun peut anticiper sa situation, quel que soit son âge.

Mis en place par la loi n°2007-308 du 5 mars 2007, il permet de désigner une personne de confiance (proche ou professionnel) chargée de veiller sur ses intérêts, qu'ils soient personnels ou patrimoniaux.

Le mandat de protection future constitue une alternative aux mesures judiciaires que sont la **tutelle** et la **curatelle**.

La curatelle est une mesure d'assistance : la personne conserve une certaine autonomie mais est accompagnée dans les actes importants ; la tutelle est une mesure de **représentation** : un tuteur agit à la place de la personne pour des décisions de la vie civile.

Le mandat de protection future peut être rédigé simplement ou avec l'aide d'un **notaire**, et ne prend effet qu'en cas de perte de capacité médicalement constatée.

Le mandat de protection future permet ainsi d'éviter, autant que possible, le recours à une mesure judiciaire comme la tutelle ou la curatelle.

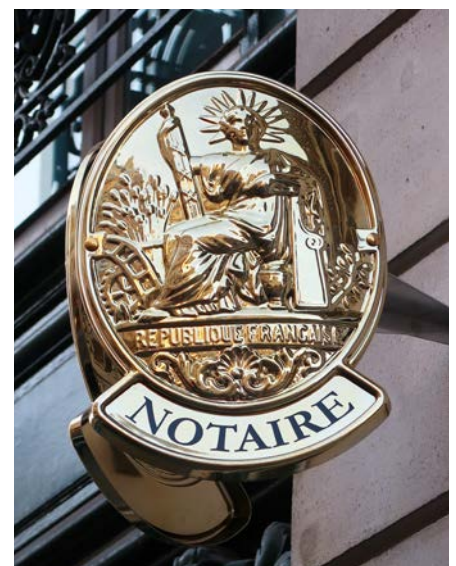
## Pourquoi faire appel à un notaire ?

Le notaire est un officier public et ministériel, délégataire de l'autorité publique qui garantit la sécurité juridique des actes importants. Son intervention permet de rendre les documents officiels, fiables et difficilement contestables. Le notaire est **obligatoire** lors des **transactions immobilières** et intervient également dans les **successions, donations, testaments ou contrats de mariage**.

Les frais de notaire dépendent principalement de l'acte réalisé, mais dans le cadre immobilier : achat dans l'ancien environ **7 à 8 % du prix du bien**, achat dans le neuf environ

**2 à 3 % du prix**. Ces frais comprennent majoritairement des taxes, la rémunération du notaire, environ 10 % du total, et des frais administratifs appelés débours. La rémunération du notaire est **réglementée** et calculée selon un barème dégressif (exemple, environ 0,8 % au-delà de 60 000 €).

Faire appel à un notaire permet de **sécuriser juridiquement ses démarches**. Bien que son coût puisse sembler élevé, il correspond majoritairement à des taxes et garantit la fiabilité des actes dans les moments clés de la vie.



## Les films à découvrir

En mai, le cinéma propose une programmation riche et variée. Venez découvrir notre sélection et profitez de ces nouveautés cinématographiques. Bonnes séances !

Les projections sont proposées, aux retraités gabiniennes et gabiniens, au Cinéma André Malraux.

2,50 € le ticket de cinéma sur présentation de la Carte Loisirs CCAS. Ouverture de la billetterie une demi-heure avant la séance.



**Mercredi 6 mai à 14h :**

« **LES RAYONS ET LES OMBRES** »

(Drame, historique)

Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'histoire vraie de Jean et Corinne Luchaire, un père et sa fille pris dans l'engrenage de la collaboration.



**Mercredi 13 mai à 14h :**

« **MAUVAISE PIOCHE** » (Comédie)

Arrêté par erreur et confondu avec l'homme le plus recherché de France, Serge Martin, paisible retraité, devient la cible des médias. Pris dans un tourbillon sans fin, il va tout tenter pour prouver son innocence et retrouver sa vie... si c'est encore possible !



**Mercredi 20 mai à 14h :**

« **SCARLET ET L'ÉTERNITÉ** »

(Animation, drame)

Scarlet, une princesse médiévale experte en combat à l'épée se lance dans une périlleuse quête pour venger la mort de son père. Son plan échoue et grièvement blessée elle se retrouve projetée dans un autre monde, le Pays des Morts...

## Les conférences thématiques

En parallèle des films, des conférences offrant des moments d'échanges et de réflexion tout au long du mois à la Maison Baschet ou à l'auditorium du Conservatoire François-Joseph Gossec.  
**5 € la séance ou 48 € à l'année.**

**À l'Auditorium du Conservatoire F.-J. Gossec**  
**41 av. Jean Jaurès**

**Judi 7 mai à 14h30 : « Jean Gabin » (Jean-Pierre Klech)** Figure emblématique du cinéma français, Jean Gabin continue de fasciner les générations par sa présence unique à l'écran, son jeu sobre et son incroyable capacité à incarner l'âme populaire. Immersion captivante dans la vie et l'œuvre de cet acteur hors du commun, dont la carrière s'étend des années 1930 aux décennies d'après-guerre.

**Judi 21 mai à 14h30 : « Le patrimoine parisien, quelles limites ? » (Vsart)** Le patrimoine parisien est à la fois une richesse inestimable et un défi pour l'avenir. Sa préservation ne doit pas empêcher la ville d'évoluer, mais au contraire s'inscrire dans une dynamique de transformation respectueuse. Trouver les limites de cette protection est un exercice complexe, mais indispensable pour construire un Paris à la fois fidèle à son histoire et tourné vers l'avenir.

**Judi 28 mai à 14h30 : « Bourvil » (Jean-Pierre Klech)** Acteur et chanteur emblématique, Bourvil occupe une place à part dans le cœur du public français. Derrière son apparente naïveté et son humour bon enfant se cache un artiste d'une grande finesse, capable de faire rire autant que d'émouvoir.

## Animations exceptionnelles au Club Raymond Valenet :

Venez découvrir des après-midis riches en amusement, en créativité et en rencontres :

- Atelier jeux de société, les 15 et 22 mai à 14h
- Randonnée en forêt d'Auffargis (78) le 22 mai, rendez-vous à 9h précises
- Journée sportive à la base de loisirs de Champs-sur-Marne le 29 mai, rendez-vous à 9h précises

Informations et inscription au préalable au Club Raymond Valenet, 46 avenue de Rambouillet.



Suivez toute l'actualité de la Ville sur



Centre Communal  
d'Action Sociale

1 esplanade Michel Teulet  
Tél : 01 56 49 23 40

